

souvent de frontières aujourd'hui, tandis que chez les Gaulois, au contraire, les deux rives d'un fleuve appartenaient presque toujours au même peuple (1), et cela avec raison, car une rivière est plutôt un lien qu'une séparation (2).

Je le répète donc, on doit accepter comme indiquant exactement l'étendue du territoire ségusiave à l'ouest et au sud les limites des anciens diocèses de Clermont, du Puy et de Vienne.

Il en doit être de même au nord, où l'ancien diocèse de Lyon était limité par ceux d'Autun et de Mâcon, deux villes des Éduens. Il est évident que le territoire des Ségusiaves ne fut pas agrandi sur ce point, puisque la ville de Roanne, que nous savons avoir appartenu à ce peuple, se trouvait sur les confins du diocèse ; peut-être, au contraire, fut-il réduit pour donner plus d'étendue au diocèse de Mâcon, formé d'un démembrement de la cité des Éduens : la position singulière de Roanne dans le diocèse de Lyon ; la limitation de ce dernier, sur ce point, par deux rivières, la Loire et le Rhins, contrairement aux usages gaulois ; la formation tardive du diocèse de Mâcon ; enfin l'affinité particulière de toute la portion méridionale de ce diocèse avec celui de Lyon, ou du moins sa dépendance immémoriale de l'église métropolitaine, tout nous porte à croire qu'il y eut sur ce point mutilation du territoire ségusiave ; néanmoins, en l'absence de renseignements

(1) Cette assertion semble en contradiction avec ce que rapportent César, Strabon et d'autres auteurs, qui, très-souvent, donnent des rivières pour limites aux peuples gaulois ; mais je ferai remarquer que ces écrivains se sont servi d'indications générales, et que les rivières sont mentionnées par eux moins comme des limites que comme des points de repères.

(2) Il est bien évident que j'entends parler uniquement ici de la portion navigable des fleuves et rivières, de celle dont les deux rivages étaient également abordables, et non de celle où des rochers ou d'autres obstacles naturels en interdisaient la navigation, ou rendaient soit une rive, soit les deux rives inabordables ; car alors comme aujourd'hui elles pouvaient servir de limites : ce dont on voit de nombreux exemples.